



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 24 février 2015

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Un exercice « Ebola » en Ardèche : une première en Rhône-Alpes

Ce mardi 24 février 2015, la Préfecture de l'Ardèche a réalisé dans ses locaux un exercice Ebola. Le scénario de l'exercice était élaboré et réalisé par la DT-ARS en liaison avec la Préfecture (SIDPC). Aux côtés des services de la préfecture, étaient présents les agents et référents sanitaires (SAMU, SMUR07, DD-ARS) ainsi que des représentants du SDIS et de la DDSP.

Une vingtaine d'agents a été mobilisée sur cet exercice qui avait pour objectifs :

- de tester la coordination des services mobilisés
- d'examiner les modalités pratiques de détection et de prise en charge d'un « cas suspect Ebola » dans un lieu public, de son arrivée au guichet d'accueil à l'intervention d'une équipe du SMUR 07.

Ainsi, l'exercice a permis au personnel d'observer les procédures techniques de prise en charge d'un cas suspect (une homme accompagné de son épouse en provenance d'une zone à risque) par l'équipe spécialisée du SMUR 07.

L'exercice s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue des procédures mises en place depuis le début de l'épidémie. Il s'agissait donc pour les agents d'accueil de donner l'alerte et de respecter les consignes délivrées par le médecin régulateur du SAMU. Il s'agissait en outre de prendre des mesures de protection contre le risque de contamination (confinement des locaux, mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la préfecture), de garantir la meilleure coordination entre le SMUR et le SDIS, et enfin de s'assurer que les personnes en contact avec le cas suspect pourraient être recontactées pour les besoins de l'enquête sanitaire.

Afin de « jouer » dans des conditions réalistes, le scénario de l'exercice n'avaient pas été communiqué en amont aux services.

\* \* \*

### **Le scénario :**

*Un couple se présente à l'accueil de la préfecture de l'Ardèche. Dans la salle d'attente, l'homme est en sueur, pris de violents maux de tête et de douleurs abdominales intenses. Le couple déclare être en France depuis 4 jours après un séjour passé en Sierra Leone.*

*L'alerte est donnée : une cellule de veille est constituée en préfecture en lien avec l'ARS et l'INVS. Les secours se rendent rapidement sur place. Le SMUR 07 prend en charge la personne potentiellement atteinte. Les locaux sont confinés et un périmètre de sécurité autour de la préfecture est mis en place. La Police relève les noms et coordonnées des toutes les personnes ayant été en contact avec ce cas suspect, pour pouvoir les recontacter ensuite afin de les informer des résultats d'analyse.*

*Le malade est transféré vers le centre hospitalier de référence pour le sud-est, l'hôpital de la Croix Rousse à Lyon, où il est pris en charge dans une unité sécurisée. Des examens*

*sont pratiqués pour savoir si c'est un cas avéré ; ce travail d'analyse est long et prend plusieurs heures.*

*Les locaux de la préfecture où le malade a été pris en charge restent neutralisés dans l'attente des résultats d'analyse.*

\* \* \*

Le débriefing réalisé en fin d'exercice a conclu à un bilan satisfaisant. Cette simulation a permis de démontrer la bonne collaboration des services dans le partage des informations ainsi que la réactivité des équipes opérationnelles.

Cet exercice, le premier à être réalisé en Rhône-Alpes, répond aux instructions de la Direction Générale de la Santé.

### **Rappels sur le virus Ebola :**

Les risques de transmission du virus : le virus Ebola est transmis par le contact avec le sang, les tissus ou les liquides biologiques de personnes/animaux infectés : la transmission du virus nécessite un contact rapproché avec une personne infectée.

Comment reconnaître un cas suspect : constitue un cas suspect toute personne en provenance d'une zone à risque (Sierra Leone, Guinée Conakry, Libéria, Mali (district de Bamako)), et présentant, dans les 21 jours après son arrivée en France, une fièvre supérieure ou égale à 38°C.

---

### **CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Mèl. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)



Suivez-nous sur Twitter : **@Pref\_07**